



17 et 18 mars 2009 – Lille

La démarche HQE, une énergie positive pour le Grenelle !



COMPTE RENDU

Atelier 1 / La démarche HQE des bâtiments publics / Quels enseignements pour construire sa stratégie ?

Nota : ce document est une synthèse des interventions et des échanges. Les propos ne sont pas repris dans leur intégralité mais condensés.

Atelier 1 / La démarche HQE des bâtiments publics / Quels enseignements pour construire sa stratégie ?



JOSE COHEN-AKNINE

Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, des infrastructures et du patrimoine, Conseil Général du Nord

Le Département du Nord a abordé la question de la HQE de manière pragmatique, selon une méthode disponible et démocratique. La certification évolue et il faut nous fournir un nombre de garanties par rapport aux craintes légitimes des utilisateurs. C'est pour cette raison que nous avons abordé la HQE comme un outil de management.

Le Département a entamé une systématisation de la démarche HQE en la choisissant pour tous ses projets de construction – 18 opérations engagées – et en entamant une série d'acquisitions de terrains et d'implantations. Entre 2009 et 2010, 14 collèges certifiés HQE seront ouverts et les Archives du Nord, dont le projet s'élève à 33 millions d'euros, seront abritées dans un bâtiment à énergie positive.

Nous souhaitons imposer la basse consommation d'énergie dans les collèges, pour poursuivre la mise en scène de la performance énergétique et donner à voir ce qu'est le développement durable au travers d'équipements performants. Le collège de Wazemmes ouvre un sixième « développement durable » et recourt le plus possible au bio et à la production locale.

En outre, des formations massives qui concerneront presque l'ensemble des agents d'exploitation du territoire, seront mises en place. Je crois en les forces des prescripteurs et si tous les maîtres d'ouvrage et les acteurs collaborent, nous pourrons faire bouger les choses.

La démarche HQE n'est qu'une partie du plan de maîtrise de l'énergie et nous visons 40 % d'économies d'énergie. Les politiques territoriales ont un devoir d'innovation et nous réfléchissons à la manière de mettre en place des actions liées aux problématiques de développement durable, de bilan carbone et de changement climatique.

Cette politique implique une obligation de communication, et nous organisons des réunions publiques. Ces initiatives entraînent **une mobilisation qui se traduit, par exemple, par un retour de certains élèves du privé vers le public.**

Nous voulons maintenant étendre et transposer la démarche HQE à la route. Pour celle-ci, nous devons nous intéresser à l'intérêt global d'un tel projet. Nous souhaitons dégager de ce projet routier une performance de développement durable, avec une montée en régime très forte. Nous faisons venir à nous des maîtres d'ouvrage de 15 départements et allons vers une forme de certification. Ce sont des questions vitales pour la communauté routière.

Il s'agit d'un changement révolutionnaire. En effet, on considère, à tort, les routiers comme des gens assez peu sensibles au développement durable et au territoire.

JACQUES LEFELLE

*Animateur de l'atelier, Vice-président de l'Association HQE Chargé de mission HQE,
Conseil Régional Nord – Pas de Calais.*

Le conseil général du Nord s'est impliqué dans la certification des collèges. Sa stratégie fait appel à un tiers pour la vérification et la validation de la démarche HQE. Il est important que les structures importantes montrent la voie et animent des actions pédagogiques, mais il faut laisser aux petites structures ou communes, qui n'ont pas les moyens, une possibilité de s'auto-déclarer.

José COHEN-AKNINE

Il est vrai que c'est plus facile pour les grandes collectivités. Mais que faire pour les petits maîtres d'ouvrage ? Au sujet des routiers et de leurs éventuelles réticences, je crois qu'il est important de les transformer en acteurs. Ils peuvent, à travers de bonnes pratiques, renverser la tendance et avoir un effet de contagion sur les autres acteurs.

Sur la route, la démarche est complexe et l'idée de *check-list*, très intéressante, est difficile à appliquer. En effet, ce n'est pas évident de ne rien oublier, même sur une petite commune.

On n'est pas forcément obligé d'être performant tout de suite. Si le maître d'ouvrage respecte une ou deux cibles, il s'est déjà beaucoup impliqué.

Jacques LEFELLE

Comment intégrer la démarche HQE dans un bâtiment qui n'est pas concerné par la réhabilitation ou la construction ?

José COHEN-AKNINE

La démarche durable concerne aussi l'utilisation elle-même des bâtiments et c'est pour cette raison que nous voulons appliquer l'Agenda 21 dans les collèges. Nous souhaitons rendre actifs la communauté éducative et les élèves en les associant à l'exploitation du bâtiment. A cela, nous ajoutant l'utilisation massive des énergies renouvelables. C'est un moyen de changer l'image du collège et de traiter les espaces extérieurs avec la récupération des eaux par exemple. Ainsi, nous abordons la qualité environnementale à partir de l'existant.

Questions de la salle

De la salle

Existe-t-il un tableau de bord qui permette de vérifier si les acteurs de la construction ont assimilé les efforts à faire ?

José COHEN-AKNINE

Au sujet du bilan carbone, nous ne sommes pas avancés. Nous établissons un accord-cadre avec les bureaux d'étude. Nous devons établir des données qui soient facilement accessibles et utiliser un outil pour recueillir des informations et constituer une base de données.

De la salle

L'utilisation des fiches qui ont été établies a-t-elle un impact ?

José COHEN-AKNINE

Cet impact se ressent dans le collège de Wazemmes, pour lequel les choses ont été relativement poussées (revêtements de sol faits de produits 100 % recyclables...) Mais la certification, faute d'objectifs et de produits, reste exploratoire et embryonnaire. C'est un sujet que nous comptons traiter dans les prochains projets.

De la salle

Quelle proportion de temps les prestataires consacrent-ils à la comptabilité et aux papiers d'une part et aux projets d'autre part ?

José COHEN-AKNINE

Il est vrai que ce type de démarche est très lourd et difficile à objectiver. Ce surcoût d'étude est cependant justifié et il est important.

De la salle

Je passe 30 % de mon temps à remplir des papiers.

La certification doit passer par l'autoévaluation, car les évaluateurs sont des qualitiens qui n'ont pas l'expérience du bâtiment. Par conséquent, la certification oblige à ne pas aller trop loin et cela bloque les performances, les innovations et le choix des matériaux qui bénéficient d'une aide. **Il faut que la certification devienne un véritable outil, pas uniquement un exercice de comptabilité.**

José COHEN-AKNINE

La démarche HQE est une méthode mise à disposition des maîtres d'ouvrage et qui a d'évidentes vertus managériales : en dépit de sa lourdeur et de ses défauts, elle entraîne des modifications de pratiques. Il ne faut pas pour autant s'en contenter : aujourd'hui, l'Etat est peu présent pour la route, les bâtiments et la recherche appliquée va très mal. Nous avons le devoir de relancer l'innovation et de prendre des risques pour développer des produits innovants.

JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

Architecte

La certification, malgré ses inconvénients, est une démarche qui permet de structurer l'approche et qui enrichit la pratique des maîtres d'œuvre. En 2006, notre cabinet a été choisi pour travailler sur un bâtiment scolaire destiné aux déficients visuels. En plus du cahier des charges d'Eurasanté, les prescriptions de la ZAC devaient s'appliquer : les objectifs étaient très ambitieux.

Implanté sur une surface utile de 10 000 m², le bâtiment accueillera 200 élèves et 155 membres du personnel. Réaliser ce bâtiment et confronter la HQE à la déficience visuelle était un vrai challenge : nous devons penser à la qualité de l'environnement et à celle de l'environnement des enfants.

Nous avons abordé le bâtiment et le handicap en parallèle : la gestion de l'eau correspond à l'installation d'une cascade qui, considérée comme un stimulus sonore, permet de se localiser. Certaines plantes sont des points de repère olfactifs – le chèvrefeuille désigne la zone de sortie – et les différents matériaux permettent aussi de se repérer.

Nous avons volontairement reclassé toutes les propositions selon les 14 cibles HQE et ce que nous avons fait intuitivement est transférable à une prochaine certification.

Cependant, **nous avons parfois regretté la trop grande rigidité de la certification**. En effet, il nous était impossible de respecter certains critères : nous avons demandé à clarifier le point concernant le confort visuel, classé en performant, car ces enfants sont très sensibles à la lumière naturelle et la fuient. Il en va de même pour le confort acoustique, car le son est un outil pour se déplacer.

Précisons que les logements de fonction seront à basse consommation et que le chantier, en une seule phase, sera un chantier propre à faible nuisance. Concernant les éventuelles nuisances électromagnétiques, nous n'avons recensé aucune antenne en périphérie.

Jacques LEFELLE

Dans le cadre d'une démarche HQE, seule la gestion des cibles permet de prendre en compte des problèmes spécifiques.

De la salle

Il faut envisager la démarche de manière plus globale, en envisageant le confort ergonomique et fonctionnel, qui pourra être traité par le biais de différentes cibles. **La prise en compte du bien-être des usagers élargira la démarche et permettra d'éviter la confusion avec celle du développement durable.**

Jean-François LEBLANC

On peut se demander si, à certains moments, les exigences de la HQE ne sont pas en contradiction.

De la salle

Le fait de généraliser les démarches n'est-il pas le meilleur moyen de les alléger ?

José COHEN-AKNINE

La démarche reste accessible et démocratique et nous voulons que ce soit une forme de progrès. La certification du maître d'ouvrage permettrait de certifier son management et de savoir si les projets suivent le déroulement de la méthode.

Au sujet de la systématisation, quelques collectivités et des groupes privés – tels que Bouygues et Meunier – appliquent une démarche systématique de certification. Mais nous sommes encore loin de la généralisation.

Bernard MORIN

Premier Vice-président en charge du développement, de l'agenda 21 et du plan climat, CA Cergy Pontoise

La ville de Cergy-Pontoise a été conçue dans les 1970 pour mettre un terme à l'étalement de la région parisienne. Sous la tutelle de l'Etat jusqu'en 2001, le désengagement de la ville a rendu aux maires le droit de délivrer des permis de construire.

Nous avons fait porter nos efforts sur les Zones d'aménagement concerté (ZAC) et avons fait adopter un cahier des charges d'aménagement des terrains qui fixait des normes minimales.

L'opération pilote concerne la rénovation et l'extension d'un théâtre, bâtiment pour lequel il n'y avait pas de certification. Nous souhaitions ajouter 400 places aux 1600 m² existants, le tout en prenant l'aménagement de l'îlot urbain en compte. Le coût de cette opération s'élève à 10 millions d'euros, dont 2 consacrés à l'aménagement de l'environnement immédiat.

Nous avons mandaté un bureau d'étude, pour que la qualité environnementale soit suivie durant tout le projet. Nous avons défini nos attentes, distinguant dans les cibles celles qui devaient être très performantes de celles qui devaient être performantes. Le concours a été attribué en mars 2007 et nous remarquons l'écart entre ce qu'avait fixé le maître d'ouvrage et ce qui a été discuté avec les porteurs de projet.

La gestion des eaux fluviales et la gestion de l'énergie sont aujourd'hui les plus performantes. Un système de stockage permet de rejeter progressivement les eaux qui repartent vers le milieu naturel ou un jardin. L'économie d'énergie, fixée à 20 %, atteint en réalité 55 % ! L'isolation a été privilégiée facilement grâce aux parties opaques du théâtre, la récupération de chaleur et l'inertie thermique pour éviter les systèmes de ventilation artificielle l'été ont été mises en place. Pour finir, 100 000 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés. L'accès est favorisé, grâce à la localisation de la salle, aux accès piétons, aux places de parking supplémentaires et au système Velib'.

De la salle

Le cahier des charges comprenait-il de la HQE ?

Bernard MORIN

Le cahier des charges comprenait un outil avec des normes minimales pour les économies d'énergie. Nous avançons avec l'idée que, dans cette collectivité, rien ne pourra se construire en dessous de ce niveau. Par exemple, nous installons un garage pour les vélos dès que nous comptons 40 mètres de logements. Ce sont des domaines dans lesquels il est difficile de chiffrer, mais nous voulons que les cyclistes ne soient plus handicapés.

Jacques LEFELLE

Il s'agit bien de s'occuper de développement durable, en débordant du cadre de la démarche HQE stricto sensu.